

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

6316-6332, chemin de la Côte-des-Neiges

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 4 juin 2018, à 19 heures, au 6400, avenue de Monkland, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à la hauteur minimale en étages d'un bâtiment.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser l'agrandissement d'un étage, positionné sur le mur du gymnase du bâtiment, et ce malgré l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui prévoit que, dans ce secteur, les bâtiments doivent comporter un minimum de 3 étages et un maximum de 6 étages.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 16 mai 2018.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate